

Registre in-folio de 478 feuillets ; papier vergé ; filigrane ; raisin accosté des initiales A, B. Reliure en peau chamoisée verte.

1639 (12 juin) — 1642 (12 juin). — Fol. 4 v°. Pro-curation générale des habitants. — Fol. 5 v°. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : Claude Virot, Estienne Billeret, Nicolas Thiebolot, Claude Laurent. — Saint-Pierre : me Jacques Gaudot, mre Jean Garinet, Jean Bonnet, Oger Bichet. — Champmars : mre Antoine Despoutot, mre Jean Varin, mre Anthoine Mareschal, Jean Babouhot. — Le Bourg : mre Claude Anthoine Louys Buzon sr d'Auxon, Estienne Fr. Reud, Claude Chassignet, Quantin Jacquelin. — Battant : Claude Culle, Edme Jannenev, François Morel, Toussaint Jolyot. — Charmont : mre Daniel Chevannay, Richard Thiebauld, César Coulon, Louys Mareschal. — Arenne : Louys Syre, Thiebaud Trouillot, Hugue Belin, François Chevalier ». — Conflit entre Jean Varin et Antoine Despoutot pour la préséance dans leur bannière, Varin étant le plus ancien comme membre des vingt-huit, Despoutot invoquant sa noblesse ; gain de cause est donné à Despoutot. — Fol. 6 v°. Election de Claude Antoine Louis Buzon comme président des vingt-huit (14 juin). — Avis portant que l'ennemi apparaît du côté de la Bouloie avec 400 chevaux. Défense à quiconque de sortir de la ville. — Eu attendant l'ouverture du coffre pour l'élection des gouverneurs, décision portant que 4 des vingt-huit coucheront tous les jours à l'Hôtel de Ville pour faire les rondes (15 juin). — Fol. 7. Transfert des deux couleuvrines de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Etienne. — Apparition de l'ennemi avec de la cavalerie du côté du bois de Franois. Projet du marquis de Saint-Martin de faire sortir quelques troupes auxiliaires pour tendre une embuscade. Les portes seront rouvertes pour favoriser ce dessein (16 juin). — Fol. 7 v°. Visite des greniers de la cité. Il est décidé que les blés possédés en excédent par des particuliers seront donnés au pauvre peuple, au prix de 9 francs la mesure. — Fol. 8 v°. Election des gouverneurs : « Saint-Quantin : mre Estienne Montrivel, mre Claude Gaudot. — Saint-Pierre : mre Hugues Henry, Thomas Montrivel. — Champmars : mre Daniel Chevannay le vieil, Jacques Antoine Despoutot. — Le Bourg : mre Jean Claude Petremand, mre Claude Antoine Reud. — Battant : Thomas de Jouffroy, sr de Novillars, Claude Alviset. — Charmont : mre Pierre Mareschal sr de Sorans, Hippolyte Bouvot. — Arenne : mre Daniel Chassignet, Louys de Chavirey, sr de Recologne. » (18 juin). — Fol. 9. Mesures prises par les vingt-huit pour éviter les brigues, telles qu'il s'en est pratiqué aux dernières élections. Les quatre élus dans chaque bannière ne se transporteront à l'Hôtel-de-Ville que sur l'avis du secrétaire et bannière par bannière. Chacun d'eux sera extrait l'un après l'autre de la salle du Conseil pour voter. Nul ne pourra donner deux voix au même individu : chacun d'eux devra donner 14 noms différents ; les religieux choisis pour assister à l'élection vérifieront. — Les bulletins ne devront porter aucune marque extérieure. — Fol. 9 v°. Résolution de faire chasser tous les pauvres de la cité (19 juin). — Expulsion de plus de 600 pauvres de la cité : on leur fera don d'une certaine quantité de pain avant leur départ (20 juin). — Fol. 10. Réunion des gouverneurs. Le président des vingt-huit, Buzon, les exhorte à l'union et à la concorde.—Réclamation du gouverneur Alviset demandant la préséance sur Bouvot comme ayant été dix ans syndic de la cité : la prétention est repoussée. — Avis de la présence de 5000 Français du côté de Pesmes : on craint qu'ils ne veuillent se joindre aux troupes de Weymar et attaquer la cité. — Proposition de rétablir le conseil de guerre. — Mesures de défense : fermeture de la Porte Taillée, établissement d'un parapet du moulin de Tarragnoz à la porte Malpas pour défendre le gué de la rivière, construction de banquettes à la fausse braie des colonnes de Saint-Etienne, installation de barricades aux écluses, organisation de la garde, etc (22 juin). — Fol. 11 v°. Ordre de monter les trois pièces de canon qui sont à l'Hôtel-de-Ville. — Objections présentées par Hugues Henry à son élection, son grand âge, les calomnies dont il a été l'objet auprès des vingt-huit. — On le prie d'accepter sa charge et de préférer le bien public à des contrariétés particulières — Fol. 12. Nouvelle de la grande victoire remportée par le comte Piccolomini devant Thionville sur l'armée française de Fouquières ; plus de 6000 ennemis sont restés sur la place avec 4000 prisonniers dont 400 officiers et Fouquières lui-même. — Te Deum, tir du canon, feux de joie (23 juin). — Fol. 13. Désignation d'un homme et de sa femme comme enterreurs des pestiférés aux gages de 14 francs par semaine (24 juin). — Fol. 14. Ordre de continuer les ouvrages des fortifications comme si l'on devait être assiégé dès le lendemain. — Nouveaux cas de peste ; renouvellement des édits (27 juin). — Fol. 14 v°. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et notables, afin « de pourvoir aux nécessités publiques et particulièrement de trouver les deniers nécessaires pour subvenir aux charges de la cité. » Déclaration des vingt-huit portant que les anciens gouverneurs ne peuvent être appelés au Conseil qu'à leur participation ; protestation des gouverneurs contre cette prétention. — Vote par l'assemblée d'un emprunt jusqu'à concurrence de 10.ou 12000 écus (23 juin). — Fol. 15. Décès d'Etienne Bressand, syndic de la cité depuis 15 ans. — Fol. 15 v°. Réception comme citoyen de Pierre Vernier, sr de Montureux, colonel d'un régiment de cavalerie pour le service de l'Empereur : il est reçu à titre gracieux, en considération de ses services et des bons offices qu'il a rendus à la cité (29 juin). — Fol. 16. Election d'Henry Buson comme syndic de la cité (30 juin). — Fol. 17. Réception comme citoyen d'Etienne Perron, d'Ecole. — Fol. 17 v°. La peste se répandant dans la cité par le fait des soldats des troupes auxiliaires, ordre d'installer ceux-ci dans des baraquements aux fausses braies de Charmont et derrière les murailles du Saint-Esprit (4-11 juillet). — Désignation de 4 hommes par bannière pour garder les blés du territoire ; ils seront payés par les propriétaires (5 juillet). — Fol. 18 v°. Cas de peste dans la maison du chanoine Lisola. La duchesse de Pontdevaux qui y logeait obtient l'autorisation, après dix jours de « barre », de sortir, les médecins ayant

affirmé que sa personne n'offrait aucun danger (8 juillet). — Fol. 19. Citation contre un individu qui avait fait des semailles dans un terrain de Chamars « proche la Planchotte », attendu que le droit de pâture existe depuis la Saint-Jean jusqu'à la fin de l'année (9 juillet). — Fol. 20. Accroissement de la peste. Nouvel édit pour l'expulsion des pauvres de la cité et menaces aux portiers accusés de connivence avec ceux-ci. — Avis du départ de l'ennemi de la province ; diminution de la garde (11 juillet). — Fol. 21. Visite des soldats auxiliaires pour mettre dans des lieux séparés ceux qui seraient malades ou suspects de peste (13 juillet). — Fol. 21 v°. Lettre au marquis de Saint-Martin pour lui demander le retrait des troupes auxiliaires en raison de la peste, et l'envoi de quelque cavalerie pour défendre le territoire contre les incursions de l'ennemi. — Fol. 22. Enterrement dans le cimetière du Saint-Esprit du docteur Fluzin et de Jean de Bâle morts de la peste (14 juillet). — Fol. 22. Licenciement des écoles et du collège en raison de la peste. — Retour dans la cité du marquis de Saint-Martin. — Décès de la fille de Claude Lisola, morte de la peste (15 juillet). — Fol. 22 v°. Amendes contre 28 boulangers ayant vendu du pain contre la forme des édits. — Fol. 23 v°. Rapports des commis envoyés vers le marquis de Saint-Martin. Celui-ci fera tout son possible pour obtenir le retrait des troupes et l'envoi des cavaliers demandés. — Fol. 24. Départ du colonel Vernier pour Vienne. Il offre ses services en Cour d'Empire à la cité, qui accepte avec reconnaissance — Fol. 24. Réception comme citoyen du capitaine Beauregard, commandant au château de Maillot, en raison des services rendus par lui à la cité (16 juillet). — Fol. 25. Visite du marquis de Saint-Martin qui a reçu trop tard les lettres le désignant comme commis impérial aux élections. Il félicite la cité du dévouement qu'elle a montré à la maison d'Autriche. L'Empereur lui est reconnaissant de l'envoi d'un député chargé de renouveler le serment de fidélité (18 juillet) — Fol. 25 v°. Compte-rendu par M. d'Orival de son voyage à Vienne — Décès de Thomas Jouffroy sr de Novillars, co-gouverneur (19 juillet). — Fol. 26. Désignation du P. Plattée, jésuite, comme confesseur des pestiférés. Il sera logé, à son choix, dans la maison des arquebusiers ou en celle des arbalétriers. Les curés de la ville pourvoieront à sa nourriture, car c'est à eux qu'incombent les frais de son entretien (20 juillet) — Fol. 27. Avis d'après lequel le marquis de Saint-Martin s'occupe du retrait des troupes auxiliaires de la ville : son projet est de les envoyer à Marnay, mais il y faut le consentement du Parlement. — On le prie de presser ce départ en raison de la contagion {23 juillet). — Fol. 27 v°. Décès du co-gouverneur Gaudot (26 juillet) — Fol. 28. Nouvelles instances auprès du marquis de Saint-Martin pour le départ des troupes auxiliaires (27 juillet). — Fixation du prix du blé des greniers à 9 francs la mesure. - Fol. 28 v°. Lettres du colonel Vernier datées de Neuchâtel en Suisse, annonçant la mort du duc Weymar de Saxe, décédé à Neubourg, le 18 juillet « la peste ayant causé ce bien à ceste province parmi tant de maux... d'avoir osté du monde ce prince ennemi juré de la très auguste maison d'Autriche... et de notre religion, lequel après avoir exercé en ce pais toute la désolation imaginable soit par volerie que carnage, a creu que l'anéantissement de la ville de Pontarlier manquait à ses conquestes et ainsi y fut mis le feu par ses soldats, lequel dévora en peu de temps ceste place sans qu'il y resta une seule maison ni église » (28 juillet). — Fol. 29. Serment prêté par Jacques Henry Plantavoine, docteur en médecine (29 juillet). — Asile accordé aux Annonciades de Pontarlier, réfugiées en Suisse mais qui ne peuvent y rester (30 juillet) — Fol. 29 v°. Ordre de départ donné par le marquis de Saint-Martin aux troupes auxiliaires de la cité (1er août). — Fol. 30. Remerciements adressés au comte de Saint-Amour et au commandeur de Saint-Mauris pour leurs bons services à la tête des troupes auxiliaires : on fait présent de deux muids de vin à leurs soldats. — Ordre d'achever les travaux de fortification commencés ; on conservera 90 soldats du régiment de M. d'Anvers ; on se servira provisoirement de l'argent des greniers en attendant de nouvelles ressources (2 août). — Fol. 32. Edit pour le nettoyage des rues (5 août). — Fol. 32. Remerciements à M. d'Anvers pour les Services rendus par lui à la tête de la garnison et règlement de ce qui lui est dû (6 août). — Fol. 33. Cas de peste au logis du marquis de Saint-Martin (10 août) — Fol. 33 v°. Ordre d'établir une demi douzaine de « cabordes » aux Vieilles Perrières pour y mettre en quarantaine ceux qui seront employés au service de la peste (13 août) — Fol. 33. Décision de ne conserver au service de la cité que soixante soldats aux gages de 10 francs par mois (15 août). — Fol. 34. Décès de Guillaume Migard, curé de Cussey, mort de la peste (17 août). — Fol. 35 v°. Etablissement d'un impôt sur chaque mesure de blé que l'on portera moudre au moulin, pour le paiement des soldats (22 août) - Fol. 36. Avis de l'arrivée du roi de France à Dijon avec ses troupes. Renforcement de la garde (24-29 août). — Fol. 39. Lettres d'Antonio Sarmiento, ambassadeur d'Espagne, faisant savoir que, de concert avec le marquis de Saint-Martin, il accorde à la ville 50 cavaliers pris sur ceux de Vesoul (2 septembre). — Fol. 40. Lettres du Parlement communiquant l'édit des monnaies qu'il vient de rendre pour le comté de Bourgogne, et demandant à la cité de surseoir à la fabrication de certaines monnaies d'un poids trop inférieur (4 septembre). — Fol. 41. Etablissement de chirurgiens de peste dans chaque bannière (6 septembre). — Fol. 42. Serment prêté par Antoine Tinsseau, docteur en médecine (10 septembre). - Fol. 43 v°. Autorisation donnée aux Annonciades de Pontarlier d'entrer dans la cité au nombre de 20 au maximum, et pour une durée de 8 mois seulement (17 septembre). — Fol. 44. Décision portant que le Chapitre, grandement intéressé à la garde des blés et bestiaux, devra contribuer à l'entretien de la cavalerie. Requête à l'Empereur le suppliant d'accorder à la cité les canons que Gallas a laissés dans plusieurs villes de la province (20 septembre) — Fol. 46. Réception comme citoyen de Léonard Syre, natif de Morteau (24 septembre). — Fol. 47. Fixation des vendanges au 6 octobre (27 septembre). — Fol. 47 v°. Arrivée de la cavalerie dans la cité. Traité passé avec dom Gabriel de Toledo pour la réception de cette cavalerie. Leur entretien sera aux frais de la province pour 1/3, aux frais de la cité pour 2/3. Les deux

compagnies sont commandées l'une par le lieutenant-colonel de Saint-Germain, l'autre par le capitaine Veyker (30 septembre). — Fol. 49. Réclamation au Père Plattée, confesseur des pestiférés, des testaments qu'il a reçus pendant l'exercice de sa charge. Il refuse de les rendre, disant qu'il en a reçu défense de l'archevêque (3-5 octobre). — Fol. 50. Départ de dom Gabriel de Toledo pour Milan où il va informer le marquis de Leganez et dom Francisco de Mello, principaux ministres d'Italie et d'Espagne, de l'état de la province. On lui remet des lettres pour faire connaître à ces ministres l'état et les besoins de la cité et on le remercie des services qu'il a rendus durant son séjour (13 octobre). — Fol. 50 v°. Nouveau refus du P. Plattée de remettre les testaments qu'il a reçus : ordre de saisir ces testaments entre les mains dès enterreurs et de les apporter au secrétaire après les avoir parfumés (15 octobre) — Fol 52. Réclamation de l'archevêque au sujet des testaments. On refuse de les lui rendre, le P. Plattée ayant été commis par les gouverneurs : la plupart des testaments des pestiférés ont d'ailleurs été distraits et remis à l'archevêché. Menaces de l'archevêque : le cas échéant, la cité se verra contrainte « de repousser la force par la force ». (20-22 octobre). — Fol. 54. Décès de Daniel Chassignet co gouverneur, mort de la peste (27 octobre). — Fol. 54 v°. Cotisation levée sur les citoyens pour l'entretien de la cavalerie (29 octobre). — Fol 55. Conférence avec les commis de l'archevêque au sujet de l'affaire des testaments (3-15 novembre). — Fol. 58 v°. Taxe des vins, les hauts coteaux à 50 florins, les bas à 49 florins (11 novembre). — Fol. 62. Requête des Carmes déchaussés demandant à être reçus dans la cité (18 novembre). — Fol. 63 On décide de les admettre sous certaines conditions (22 novembre). — Fol. 65. Les conférences avec l'archevêque n'ayant pas abouti, ordre de publier les testaments qui sont entre les mains du secrétaire (29 novembre). — Fol. 65 v°. Nouvelle conférence avec l'archevêque au sujet de cette affaire (1er décembre). — Fol. 70 v°. Audience accordée au Père Alexis, Carme. Il expose que les Carmes déchaussés ont des fonds donnés par la duchesse de Pont de-Vaux et des legs de particuliers ; en deniers comptants ils possèdent 10.000 francs, dont le revenu serait suffisant pour entretenir six religieux (18 décembre). — Ordre d'ouvrir et de publier les testaments des pestiférés (19 décembre). — Fol. 71. Protestation de l'archevêque contre cette mesure (20 décembre). — Fol. 73. Lettres du sr de Goux, trésorier général de Bourgogne, réclamant à la cité 9.000 francs dûs au Roi pour le traité de gardienneté, à raison de 500 francs par an depuis 1621. — On écrira au Roi pour demander décharge de cette dette « attendu les divers manquements au fait de la protection, et autres raisons de la saison présente » (26 décembre). — Fol. 75. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs et vingt-huit. Proposition des gouverneurs de hausser le prix des signets des moulins pour la mouture du blé. — Sur vingt présents des vingt-huit, treize quittent la salle sans vouloir délibérer sur cette proposition. — Les gouverneurs « fort étonnés et marrys de voir la ville en une conjoncture si dangereuse et bien empecchés à y rencontrer quelque remède convenable » décident d'écrire à l'Empereur pour lui demander de « vouloir apporter quelque remède par son autorité impériale » (30 décembre). — Fol. 76. Amodiations de la cité (1er janvier 1640). — Fol. 77 v°. Conférence avec le marquis de Saint-Martin arrivé dans la cité et le procureur général pour aviser aux moyens de faire venir du blé de France pour la subsistance de la cité. — Fol. 78. Désignation de Thomas Montrivel comme capitaine des arquebusiers et de Claude Alviset comme capitaine des archers (4 janvier). — Fol 78. Banvin de l'archevêque. On ne peut que dresser, comme l'an passé, acte de non préjudice, l'archevêque n'ayant prêté serment à la cité ni en personne, ni par procureur (5 janvier). — Fol. 79 v°. Départ de la cavalerie de la cité qui va prendre ses quartiers d'hiver à Baume et à Clerval (11 janvier). —Fol. 80. Articles pour la réception des Carmes déchaussés. — Le couvent ne pourra être composé au plus que de 7 ou 8 personnes : les étrangers nés hors des terres de l'Empereur, de ses alliés et confédérés n'y seront pas admis. Ils n'auront le droit de faire aucune quête dans la cité : ils relèveront de la juridiction des gouverneurs. Ils feront en sorte que la dotation faite par la duchesse de Pont-de-Vaux pour l'établissement d'un couvent à Marnay soit reportée sur le couvent de Besançon Les Pères du couvent de Dole leur ont cédé la grange de Gendrey (12 janvier). — Fol. 81. Texte des réponses en espagnol adressées à la cité par dom Francisco de Mello (Gênes, 22 novembre 1639) et dom Gabriel de Toledo (Monaco, 3 décembre 1639) (13 janvier). — Fol. 82 v°. Notification par le baron de Scey de sa désignation comme gouverneur de la province en l'absence du marquis de Saint-Martin. — Augmentation de la garde par suite des incursions que font les Français jusqu'aux portes de la cité. —Offre aux Jésuites pour 400 francs par an de l'amodiation du jardin de la Tour de Montmartin (15 janvier). — Fol. 83 v°. Texte des patentes de nomination du baron de Scey par l'infant d'Espagne Ferdinand « lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays Bas et de Bourgogne », datées de Bruxelles le 29 novembre 1639 (16 janvier). — Fol. 84 v°. Achat par la cité de 700 mesures de blé à un cultivateur de Morteau au prix de 7 francs la mesure. — Serment prêté à l'Hôtel de Ville par le baron de Scey : on lui fait présent de six grands pots de vin et à sa femme de 18 livres de confitures et dragées (17 janvier). — Fol. 85. Messe en l'église des Cordeliers pour obtenir cessation de la peste (19 janvier). — Fol. 85 v°. Nomination de Claude Bizot, notaire, comme receveur des pauvres de la cité (20 janvier) — Fol. 88. Ordre aux boulangers de marquer dorénavant chacun leur pain d'une marque particulière (31 janvier). — Fol. 88. Ordre de faire une double copie des livres ayant appartenu à M. d'Ancier. l' une qui sera placée au trésor de la cité, l'autre qui restera entre les mains du secrétaire (1er février). — Fol. 89. Réception comme citoyen de Claude Pillot, de Quenoche (4 février). — Fol. 90 v°. Nomination de Claude Vauderet comme marqueur des poids de la cité (7 février). — Fol. 91. Réception comme citoyen de Claude Guilloz, de Villersexel, docteur en médecine (11 février). — Fol. 92. Messe à l'église Saint-Etienne, devant le Saint-Suaire, pour demander la cessation de la

peste. — Avis envoyé de Marnay, d'après lequel un parti ennemi de 200 chevaux et de 3 à 600 fantassins bat la campagne (13 février). — Fol. 93. Réunion des gouverneurs, anciens gouverneurs, des vingt-huit et de 176 notables. L'assemblée décide à une grande majorité, pour assurer la mise en défense et la sauvegarde de la cité, de faire un « get » sur les citoyens de 25 à 30.000 francs, réparti selon la fortune de chacun. En outre elle établit un impôt de 4 blancs sur chaque mesure de grains qui moudra, « et ce pendant la guerre et les présentes et pressantes nécessités seulement ». — Sur avis d'un membre de l'assemblée que des congrégations religieuses, notamment les Jésuites, par la succession d'Ancier, possèdent des fonds sur le territoire de la cité en dépit des articles de leur traité de réception, on avisera à les leur faire vendre. L'argent de la vente servira à subvenir aux nécessités présentes en attendant qu'on puisse l'employer à la construction d'une église, selon l'intention de M. d'Ancier (15 février). — Fol. 94 v°. Réception de Claude Pillot comme notaire impérial. — Fol. 95. Sur avis que le baron de Scey voudrait enlever la cavalerie de la cité pour la loger ailleurs, des commis lui sont envoyés pour le prier de la laisser encore quelque temps pour assurer la protection des semailles (16 février). — Fol. 95 v°. Le baron de Scey fait droit à cette requête. — Requête à M. De Mandre pour le prier d'augmenter sa compagnie qui ne comprend que 150 soldats au lieu de 300 (17 février). — Fol. 97. Gabelle établie par les gouverneurs sur diverses sortes de marchandises : cuivre, étain, fer, sel, toile, cuirs (21 février). — Fol. 98. Plaintes de l'archevêque de ce qu'il n'a pas été consulté, non plus que le Chapitre, sur l'établissement des impôts, alors qu'il tient dans la cité le rang de prince d'Empire, qu'il est le chef de la régale et même qu'il est seigneur temporel de la ville selon les privilèges impériaux : il réclame une réponse dans les quarante-huit heures. — L'un des gouverneurs se plaint d'un procédé si extraordinaire qui rappelle le cercle de Popilius (24 février). — Fol. 99. Réception comme citoyen de François Bercaille, marchand de Morteau (25 février). — Fol. 100. Réunion des gouverneurs et vingt-huit au sujet des réclamations de l'archevêque. Ils affirment que le clergé peut être imposé en cas de nécessité, que d'autre part « les autorités » que l'archevêque prétend s'attribuer dans la cité sont de peu de fondement ; elles ne lui seront jamais accordées par les gouverneurs « n'estant que pures chymères et imaginations de personnes peu intelligentes en semblables matières ». Ils notifient donc à l'archevêque la contribution de 30.000 francs qu'ils ont établie sur les citoyens et l'invitent à induire son clergé « d'y fournir selon les biens qu'il possède » (27 février). — Fol. 102. Désignation de deux députés par bannière pour la répartition de la contribution de 30.000 francs. On choisit en outre un receveur par bannière et on nomme Bon Monnier receveur général (28 février). — Fol. 102. Fixation de l'imposition à 2 pour cent sur les biens acquis et 4 pour cent sur les biens anciens. Les sommes perçues au-delà des 30.000 francs seront rabattues sur chaque cote (29 février). — Fol. 103-106. Projet d'accommodement avec l'archevêque (1er - 9 mars) — Fol. 107. Visite au baron de Scey, de retour dans la cité, et à son fils le marquis de Meximieux (11 mars). — Fol. 108 v°. Réception de Sébastien Martel comme notaire impérial (16 mars) — Fol. 111-113 v°, 114. Accord conclu avec l'archevêque qui accepte le paiement par le clergé de l'impôt établi sur la gabelle du blé, à raison de deux carolus par chaque mesure de grain : quant à la contribution de 30.000 francs qui n'a pas encore été exigée des autres citoyens, l'archevêque verra à y faire contribuer les ecclésiastiques dans la mesure « que la nécessité et les canons le pourraient permettre ». — Tout en protestant contre la forme des concessions faites par l'archevêque, les gouverneurs se déclarent d'accord sur le fond afin d'éviter de nouvelles difficultés dans la situation présente (24-30 mars). — Fol. 116. Gabelle établie par les gouverneurs pour la sortie des marchandises de contrebande (3 avril). — Fol. 116 vo-117 v°. Rétablissement du vieil usage, interrompu par les guerres, interdisant aux bouchers de bœuf de vendre du mouton ou réciproquement : un délai de trois semaines leur est accordé pour liquider leurs marchandises (4-6 avril). — Fol. 117. Requête au baron de Scey afin qu'il hâte l'arrivée de la cavalerie promise pour la défense de la cité au moment des semailles : celui-ci donnera les ordres nécessaires — Ordre d'aller chercher à Vesoul le canon appartenant à Sa Majesté Impériale et qui sera délivré à la cité. — Taxe de la chair de bœuf à 5 gros la livre le meilleur endroit (7 avril). — Fol. 118. Accident survenu à l'église de la Madeleine : chute de la voûte (11 avril). — Fol. 118. Serment prêté par Simon et Jean Borrey, frères, avocats, qui ont dédié leurs thèses aux gouverneurs (14 avril). — Fol. 119. Arrivée de la cavalerie dans la cité (13 avril). — Fol. 120. Amodiation de la tour de Montmartin et du jardin en dépendant (20 avril). — Fol. 121 v°. Appui donné aux Minimes, en réponse à une lettre de l'empereur Ferdinand, pour l'obtention du prieuré de Jussa Moutier (26 avril). — Fol. 123 v°. Expulsion des pauvres de la cité en raison d'une recrudescence de peste (1er mai). — Fol. 124 v°. Réception comme citoyen de Nicolas François Bassand, de Sancey-le-Long (8 mai). — Fol. 125. Réception de Nicolas-François Bassand comme notaire impérial. — Mesures contre la peste. — Appel de la marquise d'Autriche contre la sentence rendue par les gouverneurs en faveur du comte de Saint-Amour pour la substitution des biens de Granvelle : par cet appel les gouverneurs sont sommés de comparaître dans les six semaines devant le Conseil aulique à peine de 100 marcs d'or. — On écrira à l'Empereur un mémoire exposant les raisons pour lesquelles on ne peut déférer à cet appel, en raison des guerres (9 mai). — Fol. 126. Décision de frapper désormais en or les pièces d'honneur données à la fin de chaque année aux gouverneurs et vingt-huit : il coûterait de trop grands frais d'en fabriquer en argent de la pesanteur ordinaire, à cause du coin et de la presse. Les pièces d'or seront de la pesanteur de 4 ducats pour les gouverneurs, de la moitié pour les vingt-huit « comme il a été pratiqué de tout temps » (11 mai). — Fol. 126 v°. Avis donné aux villes de Dole, Gray et Vesoul des accidents de peste survenus dans la cité (15 mai). — Fol. 127. Avis de la levée du siège de Casal et de

rassemblements français du côté de Bletterans qui paraissent menacer la province. Le baron de Scey, auquel des commis sont envoyés pour lui demander son avis à ce sujet, estime que ces forces ennemies ne sont pas importantes et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter (16 mai). — Fol. 131. Décision des gouverneurs et vingt-huit de se faire représenter à la prochaine diète des villes impériales à Ratisbonne. — Daniel Chevannay est commis à cet effet (30-31 mai). — Fol. 132. Réception comme citoyen de Jean-du-Hault de Vellexon (2 juin). — Fol. 132 v°. Réception comme maître chirurgien de Louis Mareschal (4 juin). — Fol. 133 v°, 134. Retour dans la cité du marquis de Saint-Martin et de don Gabriel de Toledo. Visite et présent. — Désignation de Pierre Orchamps, prêtre, citoyen, comme régent de la 6e classe du collège. — Réception comme citoyen de Denis de Moulombe, de Byans (4-6 juin). — Fol. 134 v°. Avis portant que l'ennemi va faire le siège de Salins. Offre de services au commandeur de Saint Mauris, gouverneur de Salins, en souvenir des services qu'il a rendus à la cité pendant qu'il y commandait son régiment. — Renforcement de la garde de la cité (7 juin). — Fol. 137. Articles volés par les gouverneurs et les vingt-huit pour les élections, afin de remédier aux abus. Ces articles règlent tous les moindres détails de l'élection (16 juin). — Fol. 140. Avis des dégâts commis par l'ennemi dans les blés aux environs de Dole. — Mesures de défense : ordre d'achever la courtine d'Arènes, de terminer et mettre en état le fort Saint-Jacques (17 juin). — Fol. 140 v°. Réception comme notaire impérial de Charles Billerey. — Lecture, ouverture et publication du testament de Daniel Chassignet, ancien gouverneur (18 juin). — Fol. 143. Réception comme citoyen d'« illustre seigneur » de Bauffremont, marquis de Listenois (23 juin). — Fol. 143 v°. Lettre du marquis de Saint-Martin retenu à Gray par l'approche de l'ennemi, s'excusant de ne pouvoir assister à l'élection. — Procuration générale des habitants. — Fol. 145. Election des vingt-huit : « St-Quantin : Mre Pierre Du Chasne, Antoine Sauterel, Claude Laurent, Nicolas Thiebaulot. — St-Pierre : Mre Jean Garinet, Oger Bichet, Charles Guillemin, Charles Pillot — Champmars : Mre Jean Varin, Mre Ant. Mareschal, Jean Babouhot, Symon Mussot. — Le Bourg : Mre Cl. Ant. Louys Buzon, Claude Chassignet, Quantin Jacquelin, Jean Paris. — Battand : Jean Marquis, François Morel, Toussaint Jolyot, Jean Tissot. — Charmont : Mre Daniel Chevannay, Louys Mareschal, Pierre Tillard, Jean Rouillot. — Areine : François Chevalier, Hugues Belin, Daniel Lagrandfemme, George Trouillot. » — Fol. 146. Election de Claude Antoine Louis Buzon comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 147. Décision portant qu'aucun des vingt-huit ne pourra à l'avenir remplir les fonctions de cap d'escadre (26 juin). — Fol. 148. Election des gouverneurs : « St-Quantin : Mre Antoine Montrivel, Bon Monnier. — St-Pierre : Mre Hugues Henry, Thomas Montrivel. — Champmars : Mre Denys Pouthier, sr de Sone, chevalier, Jacques Ant. Despoutot. — Le Bourg : Mre Jean Claude Petremand, Mre Cl. Ant. Reud — Battand : Mre Claude Cabet, Pierre Fr. de Jouffroy sr de Novillars. — Charmont : Mre Pierre Mareschal, sr de Soran, Hippolyte Bouvot. — Areine : Mre Daniel Chevannay, Louys de Chavirey, sr de Recoulougne » (30 juin). — Fol. 150. Lettres de l'empereur Ferdinand III, datées du 26 mai, convoquant la cité à la diète qui doit se tenir à Ratisbonne le 26 juillet (1er juillet). — Fol. 151. Examen des articles proposés par les vingt-huit aux gouverneurs au sujet des abus commis dans la répartition de l'impôt sur les citoyens, de la présence des anciens gouverneurs aux assemblées, des comptes, de l'administration de la justice, de la police etc. Les gouverneurs donnent satisfaction à la plupart de ces demandes (2-6 juillet). — Fol. 158. Allocation de 3 ducats par jour à Daniel Chevannay envoyé à la diète de Ratisbonne. Il demandait 5 ducats par jour, mais il est entendu qu'à son retour il fournira un état de ses dépenses et qu'on l'indemniserait au cas où la somme allouée aurait été insuffisante (11 juillet). — Fol. 158. Messe en l'église des Jacobins devant l'image miraculeuse de Notre-Dame pour obtenir la guérison du marquis de Saint-Martin tombé très malade en la cité. — Instructions données à Daniel Chevannay partant pour la diète. Il veillera surtout à ce que la cité soit comprise dans la paix que l'on veut conclure et à ce qu'on respecte ses privilèges « de non contribuendo nisi in casu belli Turcici aut fractae pacis », invoquant les grandes dépenses faites pour les fortifications et l'entretien des troupes de secours. Il protestera contre les appels à la Chambre de Spire et au Conseil Aulique contraires aux privilèges de juridiction. — Fol. 160. Fixation du prix du blé des greniers à 8 francs 3 gros la mesure (14 juillet). — Fol. 160. Avis d'après lequel une partie de la cavalerie ennemie est du côté de St-Ferjeux à dessein d'enlever du bétail. Ordre de placer une ou deux sentinelles au dessus de Rosemont avec un tambour et un mortier pour avertir (16 juillet) — Fol. 160 v°. Réception comme citoyen de Claude Mandrillon, de Mont-sous-Monnet (17 juillet). — Fol. 161. Adjonction à la liste des marchandises payant gabelle des pièces de drap et de soie, à raison d'un carolus par livre (18 juillet). — Fol. 161 v°. Surséance accordée jusqu'à la St-Martin aux habitants de Baume qui viendraient à Besançon : ils ne pourront être poursuivis pour les dettes de leur communauté, en raison des misères du temps. — Fol. 165. Papegay des arbalétriers : Jean Tissot roi de l'arbalète (28-30 juillet). — Fol. 167. Emprunt de 3.000 francs au trésorier de la cité, Nicolas Grandmougin, pour le paiement des ouvriers travaillant à la courtine de St-Jacques, au taux de 7 pour 100 (5 août). — Fol. 168. Approche de l'ennemi aux environs de la cité. Sortie exécutée par le baron de Scey, Messieurs de Savoyeux, De Mandre, comte de Roussillon, de Marmier et autres cavaliers qui repoussent l'ennemi à plus de deux lieues, après lui avoir tué ou blessé plusieurs hommes ; M. de Savoyeux a eu un cheval tué sous lui (8 août). — Fol. 168 v°. Serment prêté par Jean-Baptiste d'Orival, docteur ès droits de l'Université de Dole, comme avocat en la cité. — Fol. 169. Avis du passage de la Saône par l'ennemi à Broyé avec 400 chevaux, 7 ou 800 fantassins. Envoi à Marnay et du côté de Pesmes de 3 soldats pour s'enquérir de la direction qu'il prendra. — Convalescence du marquis de Saint-Martin. On fait tirer des pièces de canon en son honneur et une

messe d'action de grâces est célébrée aux Jacobins. — Il envoie remercier les gouverneurs par dom Gabriel de Toledo (11-13 août). — Fol. 170. Avis du siège de Gy par le vicomte de Tavannes avec 300 chevaux et 7 à 800 fantassins (14 août). — Fol. 170 v°. Ordre de faire battre le tambour pour rassembler tous ceux, soit parmi les citoyens, soit parmi les soldats de la cité qui désireraient partir au secours de Gy. Ce secours sera commandé par M. d'Anvers « personnage d'expérience et de valeur » (16 août). — Fol. 171 v°. Décès de Hugues Henry, co-gouverneur. — Fol. 172. Fixation du prix du blé des greniers à 8 francs 6 gros la mesure (20 août). — Fol. 172 v°. Disette de petite monnaie dans la cité ; on avisera aux moyens d'y remédier (21 août). — Fol. 172. Audience accordée au Père Jean-Baptiste de Saint-Roch, visiteur des Carmes dans la province (22 août). — Fol. 174. Lettre de Daniel Chevannay : il rend compte de son voyage qui fut difficile et de son heureuse arrivée à Ratisbonne. Il a été admis « avec beaucoup de peine et de frais » à tenir dans la prochaine diète le rang et place qu'y tiennent les cités impériales. — Décision portant que les étrangers qui apporteraient dans la cité des provisions de « geule », ne pourraient être barrés pour les dettes de leur communauté (26 août). — Fol. 175. Visite de remerciement faite aux gouverneurs par le marquis de Saint-Martin. — Lettre de l'infant Ferdinand datée du camp de Miraumont le 25 juillet excitant la cité à la résistance. L'infant a accordé 50.000 écus qui seront répartis également entre les quatre villes de Besançon, Dole, Salins et Gray (27 août). — Fol. 176. Ajournement de la réception des Carmes déchaussés à Besançon, en raison des difficultés présentes (30 août). - Fol. 180 v°. Procession générale organisée par le Chapitre pour obtenir la cessation des pluies (13 septembre). — Fol. 181 v°. Plaintes du Chapitre au sujet de l'ordonnance des gouverneurs interdisant aux meuniers des moulins de la cité d'exiger plus de dix petites coupes par asnée de froment. — Les gouverneurs répondent qu'ils n'ont fait que renouveler une ordonnance ancienne, et en invoquant la nécessité de soulager le pauvre peuple (15 septembre). — Fol. 183. Plaintes de l'archevêque sur le même sujet : il menace d'en appeler à l'Empereur de ce que les gouverneurs ont fait emprisonner son meunier, rappelant son droit de haute, moyenne et basse justice dans la cité (20 septembre). — Fol. 184. Nouvelle protestation du Chapitre ; l'ordonnance non observée depuis un temps immémorial était prescrite (22 septembre). — Fol. 186. Edit relatif aux vendanges, défendant d'apporter des raisins dans la cité sans permission des gouverneurs, et ordonnant aux vigneron de se munir d'arquebuses, fusils et autres armes afin, le cas échéant, de pouvoir se joindre aux soldats posés sur les avenues pour repousser des attaques de l'ennemi — Les vendanges commenceront le lundi 15 octobre. — On demandera au sieur de Mandre de fournir 60 soldats de la garnison qui seront payés 5 sols par jour : chaque chariot de vendange paiera à cet effet 4 blancs en sus de la gabelle (29 septembre). — Fol. 186 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III à la cité, datées de Ratisbonne le 13 août, pour l'exhorter à résister à ses ennemis. — Lettre de Daniel Chevannay rendant compte de l'audience « fort favorable » que l'Empereur lui a accordée (1er octobre). — Fol. 187 v°. Plaintes des vingt-huit au sujet de prétendus abus de pouvoir des gouverneurs (2 octobre). — Fol. 189 v°. Réception comme citoyen de Pierre Bault, d'Avanne (6 octobre). — Fol. 191. Arrivée du prince de Condé à Auxonne avec un gros de cavalerie et d'infanterie : un gouverneur sera en permanence aux portes de la cité pour donner, le cas échéant, les ordres nécessaires à la sûreté de la cité (12 octobre). — Fol. 192. Lettre de Daniel Chevannay annonçant que l'Empereur a fait don à la cité de deux canons laissés à Vesoul par le comte Gallas (14 octobre). — Fol. 197 v°. Arrivée de cavalerie pour la protection des vendanges : convention faite avec don Gabriel de Toledo pour son logement (15 octobre). — Ordre de faire sortir l'infanterie de la cité pour protéger les vendangeurs (16 octobre). — Fol. 194. Licenciement de la cavalerie envoyée pour les vendanges : don de 3 pistoles à chaque cavalier (21 octobre). — Fol. 194. Lettre du marquis de Saint-Martin mettant à la disposition de la cité les deux canons de Vesoul (22 octobre). — Fol. 195 v°. Plaintes de l'archevêque, présentées par son procureur fiscal, au sujet de divers attentats à ses droits et autorités commis par la cité (conflit de juridiction, publication des testaments, affaire des meuniers). — Les gouverneurs répondent en affirmant n'avoir rien fait « qu'ils n'en eussent le pouvoir et l'autorité légitime » (29 octobre). — Fol. 197 v°. Serment prêté par Richard d'Orival, reçu avocat en la cité (2 novembre) — Réunion des gouverneurs et vingt-huit : « Comme la Compagnie a reconnu que led. seigneur archevesque et messieurs dudit Chappitre recherchoient par tous moyens les occasions de nouvelles querelles sans aucun fondement, a esté délibéré que l'on procéderoit doresnavant envers eux de mesme sorte sans leur céder en aucune façon ny discéder des droits accordez par les privilèges que l'on suyvra punctuellement » (3 novembre) — Fol. 198. Augmentation de la gabelle sur les pourceaux (5 novembre). — Fol. 199. Ordre de recommencer la fabrique des « zequins » depuis longtemps interrompue dans la cité, pour la commodité du commerce « pendant le désordre qui règne aux monnaies » (7 novembre) — Fol. 199 v°. Augmentation de la gabelle du bétail (8 novembre). — Fol. 201, Taxe des vins, les hauts coteaux à 56 florins, les moyens et les bas à 55 florins le muid (11 novembre). — Fol. 202-204. Avis d'après lequel Daniel Chevannay, ambassadeur à Ratisbonne, négocierait pour se faire pourvoir de l'office de regale de l'archevêque, ce qui le rendrait suspect pour la défense des droits de la cité contre les prétentions ecclésiastiques. — On lui écrira pour lui recommander de renoncer à toute vue d'intérêt particulier au cours de sa négociation (16-20 novembre). - Fol. 205 v°. Lettre de Chevannay communiquant le mémorial remis à l'Empereur par le député de l'archevêque. Ce mémorial est jugé « injurieux à la cité... remply de calomnies et tendant à sédition » (27 novembre). — Fol. 207 v°. Publication et affichage de l'édit sur les moulins (29 novembre). — Fol. 210. Lettre de Chevannay envoyant les deux mémoriaux qu'il a écrits en réponse à ceux des

députés de l'archevêque. On le loue de la « doctrine et capacité » dont il a fait preuve dans ses réponses et de la promptitude avec laquelle il les a présentées. — Ordre de vider la cité intimé à un Père Jacobin expulsé à l'instance du Père général de l'ordre (9 décembre). — Fol. 210 v°. Offres de service de dom Gabriel de Toledo se rendant à Ratisbonne (10 décembre). — Fol. 214 v°. Réception comme citoyen d'Anathoile Blondeau, de la Chaux Neuve. — Fol. 215. Serment prêté par Jean-Jacques Sarragoz, docteur ès droits (22 décembre). — Fol. 215 v°. Arrestation de Jean de Montmahoux, condamné à travailler deux ans les fers aux pieds aux fortifications, qui s'était enfui avec un de ses compagnons et est soupçonné de vol sur les grands chemins (24 décembre). — Fol. 216. Lettre en latin adressée par la cité à l'Empereur pour le remercier du don des deux canons de Vesoul, elle supplie de bien vouloir confirmer les privilèges de la cité, particulièrement celui de « non appellando » (26 décembre). — Fol. 218. Départ de 130 soldats et de 60 à 80 citoyens sous les ordres des gouverneurs de Sorans et Reud pour aller chercher les canons à Vesoul (30 décembre). — Fol. 220. Succès de cette opération : les canons sont arrivés à Besançon (2 janvier 1641). — Fol. 220 v°. Calomnies du Père prieur des Jacobins contre un gouverneur ; accusé d'autre part d'avoir suborné une fille, il est contraint de se démettre de sa charge. — Fol. 221. Banvin de l'archevêque (4 janvier). — Fol. 222. Arrestation d'un laquais de l'archevêque qui avait fait sonner la cloche de Saint-Pierre pour le banvin, sur l'ordre des officiers de l'archevêque, malgré les gouverneurs (5 janvier). — Edit publié par les Etats du comté de Neuchâtel, interdisant les relations commerciales avec le comté de Bourgogne, en raison des vols et massacres commis dans le comté. — Lettre au gouverneur de Neuchâtel affirmant que la cité n'est pour rien dans ces excès (8 janvier). — Fol. 225. Lettre de Daniel Chevannay faisant connaître qu'il a renoncé à l'état de régale. On le prie de rester à son poste et on lui envoie diverses instructions en réponse à ses questions (9 janvier). — Fol. 227. Décrets impériaux donnant raison à la marquise d'Autriche au sujet de son appellation. Commis envoyés à la marquise d'Autriche pour la prier, avec toutes sortes de formules respectueuses, de ne pas divulguer ces décrets afin de ne pas exciter de trouble dans la cité (11 janvier). — Fol. 227 v°. Réponse courtoise de la marquise d'Autriche : elle attend la venue prochaine du marquis de Saint-Martin dans la cité pour prendre une décision relativement à la notification des décrets (12 janvier). — Fol. 228. Réception de Jean Fourmier, de Baume, comme citoyen (15 janvier). — Fol. 230 v°. Montes des monnaies délivrées à Claude Poulx citoyen, qui a apprécié le droit seigneurial à 16 gros par marc d'or et à 4 gros le marc d'argent, alors que précédemment de Loisy, maître des monnaies, ne payait que 4 gros par or et 2 gros par argent. — Traité détaillé fixant les conditions de la ferme des monnaies (20 janvier). — Fol. 232. Visite au marquis de Saint-Martin au sujet des décrets impériaux (22 janvier). — Fol. 235. Avis portant que l'ennemi rassemblerait à Auxonne un fort parti pour surprendre et saccager Bregille — Fol. 235 v°. Réponse du Conseil d'état de Neuchâtel à la lettre des gouverneurs du 8 janvier. Il ne demande qu'à entretenir de bons rapports avec la ville, mais à condition que celle-ci aide à la poursuite des coupables ; il accueillera les citoyens munis d'attestations de la cité (26 janvier) — Fol. 237 v°. Visite à la marquise d'Autriche qui accorde un délai pour la publication des décrets impériaux recevant son appel. — Fol. 238. Visite au marquis de Saint-Martin qui, de même que le Parlement, recherche un accommodement entre l'archevêque et la cité au sujet du laquais arrêté le 5 janvier. Lettre du Parlement sur cette affaire (29 janvier). — Fol. 239. Réunion des gouverneurs et vingt-huit. — Lecture du décret impérial, daté de Ratisbonne le 5 décembre, recevant l'appel de la marquise d'Autriche et déclarant frivoles et téméraires les oppositions des gouverneurs. Tout en protestant au nom des anciens privilèges de la cité « qui porte le même nom depuis plus de deux mil ans », et en affirmant que jamais il n'y a eu appel à la cité au Conseil Aulique, l'Assemblée déclare obéir au décret impérial, jusqu'à ce que Sa Majesté soit « plus certainement informée ». Protestations de fidélité à l'Empereur et rappel de la devise inscrite sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville : Deo et Caesari fidelis perpetuo. — Fol. 242. Mise en liberté du laquais de l'archevêque, sur les « instantes prières » du Parlement (30 janvier). — Fol. 243. « Monte à ravallement » entre les boucliers de « la chair qui se distribuera aux pauvres malades » pendant le prochain Carême (1er février). — Fol. 243 v°. Lettre de Daniel Chevannay adressant les mémoires présentés à l'Empereur par l'archevêque et le Chapitre (3 février). — Présent de six pots de vin au baron de Soye qui arrive des armées. — Fol. 244. Texte du décret impérial obtenu par la marquise d'Autriche contre le comte de Saint-Amour (4 février). — Fol. 247. Avis de conciliabules et d'assemblées secrètes « contre l'autorité du magistrat et au préjudice de l'Etat » qui se tiennent dans la cité et principalement au clocher de Saint-Jean : le principal fauteur serait un docteur Jannot, de Jussey, « mal affectionné dez longtemps à la cité. » Informations secrètes à ce sujet (11 février). — Fol. 247. — Ordre de faire sortir chaque jour un certain nombre de soldats pour protéger le bétail sortant de la cité et favoriser les semailles (14 février). — Fol. 250. Visite aux conseillers au Parlement de Beauchemin et de Perrigny, récemment arrivés dans la cité : on leur présente les privilèges de la cité afin qu'ils puissent représenter au Roi, protecteur de la ville, combien le récent décret impérial y est contraire (22 février). — Fol. 250 v°. Ordre d'arrêter le docteur Jannot qui se cache dans le clocher de Saint-Jean dès qu'il sortira de son asile, en raison des termes injurieux au magistrat contenus dans un appel émis par lui contre un ordre de vider la cité (24 février). — Fol. 252. Rappel au marquis de Saint-Martin de la promesse faite de remettre à la cité une part des 50.000 écus accordés par le Roi aux villes de la province (25 février). — Il répond que cet argent doit être pris sur les revenus des salines et qu'il faut attendre encore le règlement (26 février). — Fol. 255. Mémoire adressé au Roi pour défendre le privilège de « non appellando » de la cité (11 mars). — Fol. 258. Ordre de frapper des demi patagons, en raison de la rareté de

la petite monnaie (19 mars). — Fol. 258 v°. Demande faite par l'archevêque au nom du clergé, pour que celui-ci n'ait plus à payer l'impôt extraordinaire de 4 francs pour la mouture de chaque mesure de grain. — Rescrit impérial de l'empereur Ferdinand, daté de Ratisbonne le 14 décembre, blâmant le magistrat de l'ordonnance relative aux coupes des meuniers, rescrit obtenu à la requête de l'archevêque et du Chapitre — Fol. 260. Lettre à Daniel Chevannay lui ordonnant de présenter un mémorial à l'Empereur demandant la révocation du rescrit précédent — Refus des gouverneurs de consentir à l'abrogation de l'impôt perçu sur le clergé en raison des « malheurs de la saison » (21 mars) — Fol. 263 v°. Déclaration de l'archevêque portant que le clergé était résolu à ne plus payer l'impôt de quatre blancs ; échange de paroles assez vives entre l'archevêque, et les commis du magistrat (4 avril). — Fol. 265 v°. Ordre à tous les clercs des clochers de régler les « horologes » d'après le cours du soleil (8 avril). — Fol. 266. Avis d'après lequel les Français rassembleraient des troupes à Mâcon avec dessein d'attaquer la cité. Mesures de défense (10 avril). — Fol. 266 v°. Visite au marquis de Saint-Martin ; il ne croit pas à l'imminence du danger. Il intercédéra auprès de l'archevêque pour le maintien de l'impôt de 4 blancs sur le clergé (11 avril). — Fol. 268. Réjouissances ordonnées à l'occasion de la victoire remportée à Neubourg par l'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'Empereur, sur les Suédois (13 avril). — Fol. 273 v°. Pillages commis par des soldats du pays aux alentours de la cité : plaintes au marquis de Saint-Martin (30 avril).

Fol. 274. Demande de 3.000 francs à l'abbé de Saint-Paul pour sa quote part à la construction du fort Saint-Paul sur les 11 à 12000 francs qu'a coûtés ce fort (4 mai). — Fol. 275. Fondation d'un prix au canon de dix francs, qui sera disputé tous les premiers dimanches du mois entre les canonniers de la cité ou autres, mais ceux-ci devront payer les munitions (7 mai). — Fol. 275 v°. Ordre donné par le marquis de Saint-Martin de faire sortir de Baume les soldats qui s'y trouvaient et qui étaient les auteurs des pillages commis dans les environs (8 mai). — Fol. 276 v°. Refus de diminuer la somme réclamée à l'abbé de Saint-Paul pour la construction du fort. — Fol. 277. Fixation du prix du blé de la cité à 8 francs la mesure (11 mai). — Fol. 278 v°. Avis de la présence d'un parti ennemi du côté de Vaux, qui se dirigerait vers la cité. — Ordre de faire sortir trente soldats pour charger cette troupe (16 mai). — Fol. 279. Réception comme avocat de Louis d'Orchamps, docteur ès droits (18 mai). — Fol. 279 v°. Déclaration portant que désormais les pistoles de la cité n'auraient cours que pour 14 francs (22 mai). - Fol. 280. Vol commis à la sacristie des Jacobins par le père Galliot, prieur, de plusieurs croix d'or et d'argent et autres présents offerts à l'image miraculeuse de Notre-Dame. Plainte adressée à l'inquisiteur de la foi, supérieur du couvent des Jacobins, pour qu'il fasse justice (25 mai). — Fol. 281 v°. Difficultés soulevées entre les échevins de la rue Saint-Paul, les uns affirmant que leur élection doit être annuelle, les autres la prétendant triennale. Ordre de maintenir provisoirement en place les nouveaux élus jusqu'à plus ample informé. — Fol. 282. Déclaration de Gérard, trésorier du duc de Lorraine, affirmant que son maître connaissait un moyen de renouer la neutralité de cette province (27 mai). — Fol. 284. Réception comme notaire impérial de Paris Jean Fournier, citoyen (4 juin). — Fol. 287 v°. Menace de censure ecclésiastique adressée par l'archevêque si la cité ne supprimait dans les huit jours l'impôt de 4 blancs sur les ecclésiastiques (14 juin). — Fol. 288. Réunion des gouverneurs et vingt-huit. Commis envoyés à l'archevêque pour le faire revenir sur sa résolution (15 juin). — Fol. 289. Refus de toute concession par l'archevêque : la cité en écrira au marquis de Saint-Martin et à la Cour et attendra leur réponse pour prendre une décision (16 juin).— Fol. 290. Lettres à l'archiduc en Flandre pour se plaindre des menaces d'excommunication de l'archevêque. — Avis de la surprise d'Ornans par l'ennemi avec trois cents fantassins et cent cavaliers : ceux-ci semblent vouloir assiéger le château où la plupart des habitants se sont retirés. Mesures de garde. — Fol. 291. L'ennemi a abandonné Ornans emmenant quelques prisonniers (18 juin). — Fol. 292. Menées de l'official de l'archevêque au sujet de la prochaine élection. Décision portant que les officiers de l'archevêque ne pourront faire partie ni du gouvernement ni du corps des vingt-huit, à moins de s'être défaits de leur office trois mois avant la Saint-Jean, et cela tant que dureront les difficultés et procès avec l'archevêque (20 juin). — Fol. 293. Appel au pape et à l'Empereur des censures de l'archevêque (21 juin).— Fol. 294. Fixation du prix du blé des greniers à 9 francs 6 gros la mesure (22 juin). — Fol. 295. Procuration générale des habitants. — Fol. 296. Election des vingt-huit : « Saint-Quantin : Antoine Sauterel, Claude Laurent, Hugue Belin, Nicolas Thiebaulot. — Saint-Pierre : Estienne Brocquard, Mre Cl. Petremand, Oger Bichet, Charles Pillot. — Champmars : Mre Ant. Mareschal, Mre Nicolas Nazey, Jean Babouhot, Estienne Vassauld. — Le Bourg : Mre Cl. Ant. Louys Buzon, Claude Chassignet, Quantin Jacquelin, Jean Paris. — Battand : Claude Culle, Toussaint Jolyot, François Morel, Edme Jeannenev, — Charmont : Jean Vauderet, Caesar Coulon, Pierre Tillard, Jean Rouillot. — Areine : François Chevalier, Daniel Lagrandfemme, Georges Trouillot, François Dolan ». — Fol. 296 v°. Election de Cl. Ant. Louys Buzon comme président des vingt-huit (24 juin). — Fol. 297. Plaintes du peuple relatives à l'impôt de 4 blancs pour la mouture du grain (26 juin). — Fol. 298. Election des gouverneurs : « Saint-Quantin : Hippolyte Bouvot, Bon Monnier. — Saint-Pierre : Mre Pierre Mareschal, sr de Soran, Thomas Montrivel. — Champmars : Mre Denys Pouthier, sr de Sone, chevalier, Antoine Despoutot. — Le Bourg : Mre Jean Claude Petremand, Mre Cl. Ant. Reud. — Battand : Mre Claude Cabet, Pierre-François de Jouffroy, sr de Novillars. — Charmont : Mre Daniel Chevannay, Claude Alviset. — Areine : Louys de Chavirey, sr de Recoulougne, Mre Jean Denys Guybourg » (31 juin). — Fol. 299 v°. Réclamations présentées aux gouverneurs par les vingt-huit sur divers points : l'impôt de 4 blancs pour la mouture des grains, lourde charge du service de garde, distribution d'aumônes au peuple, inégalité de l'imposition des veuves pour la garde,



emprisonnement de citoyens pour causes légères, fréquentes absences des gouverneurs, etc. — Les gouverneurs promettent de remédier à ces abus dans la mesure du possible. — Fol. 301. Règlement fixant l'ordre de séance des officiers. Les contrôleur, trésorier et syndic passeront entre eux selon l'ordre de leur réception, et auront séance parmi les vingt-huit à la gauche de ceux qui suivront immédiatement les docteurs et écuvers. L'avocat ira avec le premier des vingt-huit et le secrétaire avec le dernier des docteurs (3 juillet). Fol. 304. Visite au marquis de Saint-Martin de retour dans la cité (9 juillet). — Fol. 305. Lettre de l'empereur Ferdinand III relative aux élections, datée de Ratisbonne le 9 juin, présentée par le marquis de Saint-Martin (13 juillet). — Fol. 306. Revision du rôle des veuves afin d'exempter de l'impôt pour la garde celles qui seraient indigentes (16 juillet). — Fol. 307. Requête du Père Galliot, prieur des Jacobins, demandant, les accusations portées contre lui (voir plus haut fos 220 v° et 280) ayant été reconnues calomnieuses et fausses, de pouvoir reprendre l'exercice de sa charge. — Il y est autorisé, sous réserve de la décision du Père Général (19-23 juillet) — Fol. 308. Prisonniers ennemis faits par le sieur Perrot, capitaine de Vaux (25 juillet). — Fol. 309. Le syndic de la cité, Pancras Verny, est roi du papegay de l'arquebuse (29 juillet). — Fol. 311. Envoi de soldats hors de la cité pour la protection des moissons (31 juillet). — Fol. 315. Réunion des gouverneurs et vingt-huit au sujet de l'impôt de 4 blancs : cet impôt sera annulé si le traité de neutralité est conclu (17 août). — Fol. 318. Mesures de garde, sur l'avis que l'ennemi préparait un coup de main sur une place du pays (24 août). — Fol. 320. Lecture de plusieurs mémoriaux présentés à l'Empereur par le chanoine Lisola et adressés aux gouverneurs par Daniel Chevannay — L'un d'eux, relatif au syndic Buzon touchant les moulins, est jugé « injurieux, calomnieux, rempli d'impostures et de mensonges et mesme accusans aucun de messieurs de se vouloir attribuer l'auctorité souveraine au préjudice de Sa Majesté et de vouloir secouer le joug de l'Empire ». Commis envoyés à l'archevêque et au Chapitre au nom desquels a été présenté ce mémorial pour leur demander d'en désavouer le contenu (1er septembre). — Fol. 323. Réunion des gouverneurs, vingt-huit et autres notables. Décision prise à la pluralité des voix supprimant dès ce jour l'impôt de 4 blancs sur les moulins. Ordre adressé à Daniel Chevannay « pour interpellier ledit Lizola de se faire advouer et à deffault de lui faire partie formelle de se constituer à cest effect prisonnier, comme aussi de déclarer et indiquer qui sont les quatre ou cinq personnages qu'il désigne dans le mémorial vouloir s'attribuer toute l'autorité dans la cité » (6 septembre). — Fol. 326. Sauvegarde obtenue de l'Empereur par l'archevêque pour lui, ses biens, ses officiers, domestiques. L'archevêque requiert suspension de la cause fiscale intentée contre Ant. Despoutot, juge en la vicomté et Etienne Billerey, notaire-greffier de l'officialité, pour informations dressées par eux contre les gouverneurs et le syndic (10 septembre). — Fol. 326. Réunion des gouverneurs et vingt-huit. Décision de poursuivre : 1o contre le décret impérial concernant les appellations ; 2o contre le mémorial du chanoine Lisola ; 3o contre la prétention émise par l'archevêque d'après laquelle, en vertu de la sauvegarde, ses officiers seraient exempts de la juridiction des magistrats de la cité (11 septembre). — Fol. 327 vo. Condamnation d'Antoine Despoutot à une amende de 60 sols pour n'avoir pas assisté à la garde (12 septembre). - Fol. 330. Nouvelle de l'entrée de l'ennemi dans la province et de la prise de Jonvelle (18 septembre). — Fol 331. Réception par l'archevêque de l'investiture impériale ; la cité ne peut admettre cette investiture avant qu'il ait prêté le serment accoutumé. — Fol. 331 v°. Refus de l'archevêque de recevoir les commis de la cité {19 septembre). — Fol. 332 v°. Etablissement d'une gabelle sur le sel pour pourvoir aux nécessités publiques (22 septembre). — Fol. 333. Protestation des gouverneurs contre l'investiture de l'archevêque (24 septembre). — Fol. 334. Lettres du marquis de Saint Martin présentées par le baron de Scey : l'ennemi se saisit de petites places du côté de la Saône, mais ne paraît pas vouloir s'attaquer aux grandes places. — Avis d'après lequel il y aurait chez le trésorier Grandmougin plusieurs coffres appartenant au capitaine Varod, dit le Gaucher, qui a rendu Jonvelle aux Français et a été fait prisonnier. Comme il y a contre lui « quelque soupçon d'intelligence ou de lascheté », ordre de transporter ces coffres à l'hôtel consistorial (27 septembre). — Fol. 336. Présence de l'ennemi dans le voisinage de la cité : mesures de défense (1er octobre). — Fol. 336. Refus d'admettre Claude-Ambroise Philippe, juge de régalie, à prêter serment tant que l'archevêque lui-même n'aura pas prêté serment. — Fol. 337. Réunion des gouverneurs, vingt-huit et notables. En raison du péril, rétablissement de l'impôt de 4 blancs sur les grains récemment abrogé : des commis sont envoyés à l'archevêque pour le prier de faire payer l'impôt au clergé — L'archevêque promet d'assembler le clergé qui ne contredirait certainement pas à une demande si raisonnable (2 octobre). — Fol. 339 v°. Réception à titre gratuit comme citoyens de Guillaume Peuldey, de Vesoul, et Clément Portier, de Salins « en considération de leur expérience en fait de guerre ». — Fol. 340 v°. Intention du marquis de Saint-Martin d'envoyer dans la cité pour sa défense quatre à cinq cents hommes de pied : pour les commander, il a songé au baron de Boutavant, au chevalier de Cléron ou au baron de Melisey, au choix des gouverneurs. Le marquis demande de pouvoir acheter dans la cité quatre à cinq cents mesures de grains pour la subsistance des troupes. — Sur ce dernier point on lui représentera les inconvénients qui en pourraient résulter à raison du prix déjà « excessif et exorbitant » du blé dans la cité (8 octobre). — Fol. 341 v°. Fixation des vendanges au lundi 14 octobre. — Fol. 342. Décision d'accepter le secours militaire à condition qu'il soit pourvu à sa subsistance {10 octobre). - Fol. 342 v°. Réception à titre gracieux comme citoyen de dom Gabriel de Toledo y Avelos, espagnol, en considération des services rendus par lui à la cité ; il prête serment (11 octobre). — Fol. 343-344. Acceptation par l'archevêque et le Chapitre, en raison des nécessités présentes, de l'impôt de 4 blancs sur les grains (11-12 octobre). — Fol. 344 v°. En réponse à l'in-

terdiction faite par l'archevêque aux ecclésiastiques de faire le service de garde sans sa permission, édit ordonnant à ceux-ci de faire ce service quand il leur serait commandé, à peine de vingt livres d'amende pour chaque contravention. — Avis du marquis de Saint-Martin, d'après lequel l'ennemi se retirant de la province, l'envoi du secours serait ajourné (13 octobre). — Fol. 346 v°. Projet du marquis d'installer un quartier de cavalerie à Baume ; on le prie de ne pas le faire en raison des ravages exercés l'an dernier par cette garnison dans la montagne et sur les grands chemins de la cité (21 octobre). — Fol. 347. Meurtre du docteur Varin, tué d'un coup d'arquebuse par Jean-Baptiste Deprelz, estafier de l'archevêque dîmant un chariot de vendange au pas de Bregille. Arrestation du meurtrier qui est conduit aux prisons de l'hôtel consistorial par le syndic. — Fol. 347 v°. Information contre Deprelz qui reconnaît son crime (22 octobre). — Fol. 348. Regrets exprimés par l'archevêque au sujet du meurtre commis ; il laisse le coupable à la justice des gouverneurs (23 octobre). — Fol. 348 v°. Refus des gouverneurs d'entrer en conférence avec le Chapitre tant que celui-ci n'aura pas désavoué le mémorial de Lisola (24 octobre). — Fol. 349. Avis envoyé par le marquis de Saint-Martin d'après lequel une entreprise serait préparée contre la cité avec la complicité de quatre gouverneurs (28 octobre). — Fol. 350. Revirement de l'archevêque au sujet de Deprelz ; après avoir consulté son Conseil, il se croit obligé, par les constitutions ecclésiastiques, de réclamer le prisonnier, d'autant plus que celui-ci avait eu motif de se défendre, ayant été gravement offensé. — Refus de la cité ; l'archevêque en appellera au Pape et à l'Empereur (29 octobre). — Fol. 351 v°. Mesures pour l'achèvement de la courtine de Saint-Jacques (30 octobre) — Fol. 352. Désaveu par le Chapitre du mémorial de Lisola : on lui demande de confirmer ce désaveu par écrit (4 novembre). — Fol. 353. Réception comme citoyen de François de Joux dit de Grandmont, baron de Châtillon (5 novembre). — Fol. 354. Procès criminel de Deprelz ; il est condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive dans le village de Bregille, à l'endroit où il a commis son meurtre. — Fol. 354. Requête de l'archevêque pour que Deprelz son domestique ne soit pas exécuté avec son habit de livrée — Accordé. — Avis portant qu'après être resté un demi quart d'heure à la potence, Deprelz avait été détaché, mais, au moment où on allait l'ensevelir, on s'aperçut qu'il vivait encore — Estimant qu'il y a eu « faute ou meschanceté du bourreau », on fait arrêter celui-ci, tandis que Deprelz est gardé par des soldats dans l'église de Bregille où il a été transporté (6 novembre). — Fol. 355. Envoi de deux chirurgiens pour examiner Deprelz et dresser un rapport sur son cas. — Requête du Chapitre demandant la grâce du coupable — Fol. 356. En considération « seule » de messieurs du Chapitre, la sentence de mort contre Deprelz est commuée en une condamnation à l'exil perpétuel — Fol. 356 v°. Rapport des chirurgiens concluant « qu'il n'y avait plus d'espérance de vie que de mort » dans l'état de Deprelz (7 novembre). — Fol. 357. Remerciements du Chapitre au sujet de la grâce de Deprelz (9 novembre) — Fol. 358. Taxe des vins, les hauts coteaux à 60 florins, les moyens et les bas à 59 florins (11 novembre) — Fol. 362 v°. Décision de n'admettre l'archevêque à la prestation du serment que quand il aura désavoué le mémorial de Lisola (22 novembre). — Fol. 365. Texte du désaveu par le Chapitre du mémorial de Lisola (29 novembre). — Fol. 366. Conférence avec le Chapitre en vue d'un accommodement (3 décembre). — Fol. 366 v°. Meurtre du concierge de l'hôtel consistorial tué d'un coup de pistolet par son beau-frère (4 décembre). — Fol. 367. Nouvelle de la mort du Cardinal Infant d'Espagne. Condoléances au marquis de Saint-Martin (6 décembre). — Fol. 367 v°. Désignation de Claude Petremand, docteur ès droits, pour prononcer l'oraison funèbre du Cardinal Infant, (7 décembre). — Fol. 370 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III à la cité, datées de Vienne le 6 novembre 1641, au sujet des menaces de l'ennemi contre la cité (14 décembre). — Fol. 373. Invitation adressée par le Chapitre aux gouverneurs d'assister aux obsèques du Cardinal Infant qui commenceront à la cathédrale Saint-Jean le dimanche 22 décembre. L'archevêque officiera, et le chanoine Buson, sieur de Saligney, prononcera l'oraison funèbre (20 décembre). — Fol. 373. Nouvelle de la mort du marquis de Saint-Martin ; des lettres de condoléances seront adressées à la marquise (22 décembre). — Fol. 374. Réception de Jean Claude Cabet et Antoine Tinséau au nombre des avocats. — Fol. 374 v°. Désaveu par l'archevêque du mémorial de Lisola (24 décembre). — Fol. 376 v°. Conférence avec le Chapitre en vue d'un accommodement au sujet de l'impôt des 4 blancs sur les grains (3 janvier 1642). — Fol. 377 v°. Nouveau mémorial présenté au Conseil Aulique par le chanoine Lisola « bien pire que le premier », accusant les gouverneurs de plusieurs crimes « comme de péculat, d'ambition et autres » (4 janvier), — Fol. 378. Interdiction au docteur Philippe de tenir la justice de régale dont il a été mis en possession par l'archevêque (5 janvier). — Fol. 378 v°. Députation à l'archevêque pour lui demander des explications sur le nouveau mémorial de Lisola et sur la prise de possession de la régale par l'avocat Philippe. — Paroles conciliantes de l'archevêque (6 janvier). — Fol. 380. Commission présentée par le baron de Scey lui donnant la direction des armées dans la province. — Fol. 381. Désaveu par l'avocat Philippe de la prise de possession qu'il avait faite antérieurement de la justice de régale (8 janvier). — Fol. 383. Disposition de l'archevêque à désavouer les mémoriaux de Lisola et l'investiture donnée à l'avocat Philippe (9 janvier). — Serment prêté par le baron de Scey : on lui fait présent de six pots de vin. Fol. 383 v°. Texte du désaveu par l'archevêque des mémoriaux de Lisola et de la révocation de la prise de possession de la régale par l'avocat Philippe (10 janvier). — Fol. 385 v°. Serment prêté par l'archevêque à l'Hôtel-de-Ville, en attendant que les malheurs de la guerre lui permettent de faire son entrée solennelle. — Fol. 386 v°. Présent fait à l'archevêque de six pots de vin blanc, rouge et claret, cinq bichots d'avoine, douze flambeaux de cire pesant une livre, douze boîtes de confitures et dragées (11 janvier). — Fol. 387. Enregistrement de l'investiture donnée par l'Empereur à l'archevêque (13 janvier). — Fol. 387 v°. Serment prêté

par Claude-Antoine Philippe, docteur ès droits, comme juge de la régale (14 janvier). — Fol. 389. Service aux Cordeliers pour le Cardinal Infant : l'archevêque officie ; la harangue est faite par l'avocat Petremand (18 janvier). — Fol. 389 v°. Réforme du couvent des Jacobins. Autorisation donnée à un Jacobin, envoyé par le Général pour opérer cette réforme, de remplir sa mission, quoique étant de nationalité française (19 janvier). Fol. 390. On lui fait présent de quatre petits pots de vin (23 janvier). — Fol. 392-393. Propositions d'accommodement entre l'archevêque et la cité (30 janvier). — Fol. 394. Mauvais état de l'église de la Madeleine qui tombe en ruine (1er février). Patentes de gouverneur adressées au baron de Scey (3 février). — Fol. 395. Demande d'explications au Chapitre au sujet d'une lettre envoyée à l'Empereur et jugée injurieuse pour les gouverneurs (5 février). — Fol. 396-397. Demande de secours au baron de Scey : deux cents fantassins, trente à quarante chevaux (7 février). — Fol. 396 v°. Requête du Père commissaire général des Jacobins demandant aux gouverneurs d'envoyer des commis pour assister à la clôture de l'inventaire qu'il a fait faire des reliquaires et autres joyaux du couvent (8 février). — Fol. 397. Réponse du baron de Scey : il ne peut envoyer aucun secours ayant si peu d'infanterie qu'il ne peut fournir le nombre d'hommes nécessaires aux garnisons. — Lettres à ce sujet envoyées à Dom Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas et à Dom Antonio Sarmiento (10 février). — Fol. 398. Explications données par le Chapitre et l'archevêque au sujet de la lettre écrite à l'Empereur. L'archevêque fait observer que la lettre comme les mémoriaux de Lisola ont été adressés « pendant un schisme et que les affaires estoient le plus aigries et que partant il falloit mettre le tout souz les pieds et ne s'en plus souvenir » (13 février). — Fol. 401 bis. Plaintes des vingt huit au sujet des convois venant de Gray qui n'apportaient ni grains ni victuailles, mais emportaient grande quantité de « marchandise de geulle », comme lard, beurre et fromage, ce qui provoque la hausse de ces denrées (24 février). — Fol. 401 v°. Projet de reconstruction de l'église de la Madeleine (26 février). — Fol. 402 v°. Texte du désaveu adressé par le Chapitre à l'Empereur de la lettre qui avait motivé les plaintes des gouverneurs. — Fol. 403. Serment prêté par Claude Laurent dit Le Baron de l'Etoile, pourvu de l'office de poseur de pain.— Fixation du prix du blé des greniers à 10 francs 9 gros la mesure (28 février).— Fol. 404. Mort de la veuve Chassignet, usufruitière des biens laissés par feu Claude Chassignet, docteur es droits, aux pauvres de la cité. — Fol. 406 v°. Départ du Père commissaire des Jacobins après réforme du Couvent de Besançon (3 mars). — Fol. 406. Requête des Pères de l'Oratoire demandant à être admis dans la cité et présentant un traité conclu par eux avec le comte de Saint-Amour pour tenir le Collège Granvelle. — Opposition des Jésuites à cette requête (7 mars). — Réception comme citoyen à titre gracieux de Claude François Talbert (8 mars) — Fol. 407. Edit ordonnant aux citoyens de recevoir sans difficulté les testons et demi testons pour quarts et huitièmes de patagons (11 mars) — Fol 409. Réception comme citoyen d'Antoine Bassand dit Bozard, de Vercel. — Retour du baron de Scey dans la cité (17 mars). — Fol. 410. Serment prêté par Anatole Monnier, docteur ès droits, comme lieutenant de la justice de régale (20 mars). — Fol. 413. Arrivée dans la Cité de cinquante soldats auxiliaires envoyés par le baron de Scey (26 mars). — Fol. 414. Plaintes adressées au baron de Scey de ce que plus de la moitié des cinquante soldats récemment arrivés dans la cité ont été renvoyés au dehors, à Recologne, Chevroz et Arguel. — Le baron fera remplacer ces soldats (30 mars). — Fol. 415. Négociations de Petremand à Dole pour les affaires de la cité (3 avril). — Fol. 415 v°. Lettres de l'empereur Ferdinand III, datées de Vienne le 21 janvier, adressées à l'archevêque, au Chapitre et au baron de Scey, relativement aux contributions des ecclésiastiques pour la défense de la cité (5 avril.— Fol. 422 v°. Réception, comme citoyen de Jean Joly, de Cromary (19 avril). — Fol. 423 v°. Fixation du prix du blé des greniers à 11 francs la mesure (24 avril). — Fol. 425 v°. Projet de réfection de l'église de la Madeleine ; le Chapitre de cette église ne voudrait y contribuer que pour une somme de mille francs environ (30 avril). — Fol. 426. Lettre de Dom Francisco de Mello, datée d'Anvers le 3 avril 1642, promettant de faire son possible pour la défense de la cité (3 mai) — Fol. 429. Grâce accordée par le baron de Scey, à la sollicitation de la marquise d'Autriche, à plusieurs soldats d'Arguel accusés de vol sur les grands chemins (12 mai). — Fol. 430 v°. Aliénation par le Chapitre d'une « table faicte de lames d'or » étant en l'église Saint-Jean : l'or en a été vendu aux orfèvres Symonin et Chassignet, et les chanoines s'en sont partagé le prix. — Enquête à ce sujet ; le fait ayant été certifié, la cité en adressera des plaintes à l'Empereur et à l'archevêque. Le Chapitre a déjà précédemment aliéné de la vaisselle d'argent (14 mai). — Fol. 431. Blâme par l'archevêque de la vente par les chanoines de la Table d'or, mais il n'a aucune juridiction sur le Chapitre (16 mai). — Fol. 434 v°. Etablissement d'une taxe sur la viande (23 mai). — Fol. 435. Versement de 1.000 francs à Jean Bertrand, « commis au redressement de l'église de la Madeleine », pour achat par la cité de la maison dépendant de la chantrerie de cette église (24 mai). — Fol. 436 v°. Venue à Besançon de plusieurs habitants de Scey-sur-Saône, actuellement occupé par les Français, pour visiter le Saint-Suaire (30 mai).— Fol. 437. Admission des Pères de l'Oratoire dans la cité, pour relever le Collège de Granvelle, malgré l'opposition des Jésuites.— Prêt au baron de Scey de deux quarts de canon pour une entreprise qui doit être tenue secrète (31 mai).— Fol. 439. Mort du comte de La Tour devant La Bassée en Flandre, assiégée par Dom Francisco de Mello : il a « fini glorieusement ses jours, repoussant les ennemis jusque sur la contrescarpe de ladite ville ». — Son frère Jean-Baptiste, comte de La Tour, est pourvu de sa charge de capitaine de la bannière Saint-Quentin. — Réception comme citoyens de Nicolas, Claude et Pierre Coquillot de Chalèze (7 juin). — Fol. 440. Nomination de commis pour terminer les différends entre l'archevêque et la cité. Les gouverneurs ont désigné le baron de Scey l'abbé de Cherlieu et le conseiller Tornand (9 juin). — Fol. 441.

Mise à la disposition de la cité par le baron de Scey de deux ou trois cents soldats auxiliaires pour la protection des moissons (11 juin).